

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 6 septembre 2022, à 19 h 30, au 269, Route 399 (sous-sol de l'église), sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es);

Présent : René Roy (01)
 Jacques Dussault (02)
 Sylvie Charette (03)
 Laurent Marcotte (04)
 Sylvie Gauthier (05)
 Martine Roy (06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

131-09-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2022**
3. **FINANCES**
4. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 4.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 4.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 4.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
5. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ**
6. **PÉRIODE DES QUESTIONS**
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1. COLLOQUE ADMQ
 - 7.2. ADJOINTE ADMINISTRATIVE
8. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
9. **INSPECTEUR**
10. **VOIRIE**
 - 10.1. PPA-CE DOSSIER # 00032097-1-88070 (8)-20 220 511-010
 - 10.2. ASPHALTAGE TECQ 2022
 - 10.3. RECHARGEMENT RANG DU LAC BERRY EST
11. **FORÊT**
 - 11.1. DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DU FOND FORET
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION.**
 - 12.1. PLANTE NUISIBLE-PHRAGMITE
 - 12.2. DEMANDE CITOYEN
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
14. **ADOPTION**
15. **VARIA**
16. **PÉRIODE DES QUESTIONS**
17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

132-09-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;
ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;
Il est proposé par : Martine Roy
Secondé par : Sylvie Gauthier
Et résolu à l’unanimité;
QUE le procès-verbal du 2 août 2022 soit accepté tel que rédigé.

133-09-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu’il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants;
Salaires payés avec les chèques #142 à 170 pour un total de 11 126.07 \$;
Comptes payés avec les chèques #192 à 208 pour un total de 80 175.11 \$;
Comptes à payer avec les chèques #209 à 217 pour un total de 65 321.94 \$;
Il est proposé par : Laurent Marcotte
Secondé par : René Roy
Et résolu à l’unanimité;
QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

134-09-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu’il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants;
Comptes payés avec le chèque #19 pour un total de 25 300.24 \$;
Aucun compte à payer à ce jour;
Il est proposé par : René Roy
Secondé par : Jacques Dussault
Et résolu à l’unanimité;
QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Aucun compte payé et aucun compte à payer à ce jour.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Le maire résume les points traités.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public

135-09-2022

COLLOQUE ADMQ

ATTENDU QU'il y aura, comme les années passées, après deux ans d'absence un colloque organisé par l'ADMQ pour les directeurs généraux;

Il est proposé par : Sylvie Charette

Secondé par : Martine Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry autorise Marie-Ève Strzelec à assister au colloque annuel à La Sarre les 15 et 16 septembre prochains.

QUE la Municipalité de Berry prend en charge les frais d'inscription au coût de 240 \$ et tous les frais occasionnés lors du colloque selon les termes établis par la politique salariale.

136-09-2022

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE l'adjointe administrative a remis sa démission;

Il est proposé par : Sylvie Charette

Secondé par : Sylvie Gauthier

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry publie un appel de candidature pour le poste d'adjoint(e) administratif (ve);

137-09-2022

PPA-CE DOSSIER #00032097-1-88070 (8)-20 220 511-010

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Berry a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU le formulaire de reddition de comptes, V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par : Martine Roy

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Berry approuve les dépenses d'un montant de 30 732.80 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

138-09-2022

ASPHALTAGE TECQ 2022

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux d'asphaltage sur le rang du lac Berry Ouest et la route de St-Gérard;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Pavage Abitibi;

Il est proposé par : René Roy
Secondé par : Laurent Marcotte
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de service de Pavage Abitibi pour l'asphaltage de 1 564 pieds divisé en 7 sections d'une largeur de 15 pieds, incluant le transport, l'épandage le rouleau compresseur et le balai mécanique pour un total de 64 515.00 \$ excluant les taxes.

139-09-2022

RECHARGEMENT RANG DU LAC BERRY EST

ATTENDU QUE l'opérateur de niveleuse à signaler un important manque de gravier dans le rang du lac Berry Est;

ATTENDU QUE pour la sécurité des citoyens une offre de service a été demandée concernant le rechargement de 2km dans le rang du lac Berry Est;

Il est proposé par : Martine Roy
Secondé par : Sylvie Gauthier
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de service de 9118-0042 Québec inc. pour le rechargement du rang du lac Berry Est, incluant le transport et l'épandage pour un total de 25 760.00 \$ excluant les taxes.

140-09-2022

DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DU FOND FORÊT

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry, la Municipalité de St-Dominique du Rosaire et la Municipalité de St-Mathieu d'Harricana désirent recevoir un avis juridique concernant l'utilisation des fonds forêt.

Il est proposé par : Sylvie Gauthier
Secondé par : Jacques Dussault
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil demande à la société d'avocats Morency ledit avis juridique.

141-09-2022

PLANTE NUISIBLE PHRAGMITE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une communication du Ministère des Transports concernant l'apparition d'une plante nuisible et envahissante;

ATTENDU QUE ladite plante envahissante doit être détruite pour éviter sa propagation;

Il est proposé par : Martine Roy
Secondé par : Sylvie Charrette
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry demande a Sylviculture La Vérendrye de procéder à l'extraction de cette plante.

DEMANDE CITOYEN

La Municipalité a reçu des demandes citoyennes concernant l’ajout d’affichage pour la sécurité des enfants, le conseil étudiera le dossier.

VARIA

Le maire commente les travaux réalisés par le MTQ sur la route 399.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public _____

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 9

142-09-2022

SUR PROPOSITION de la conseillère Martine Roy et résolu à l’unanimité que la présente séance soit levée à 20 h.

Adopté à l’unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale,
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.